

Pour toute question relative à la sécurité incendie ou à la sécurité de votre immeuble, veuillez contacter le :

 **0300 790 6555**

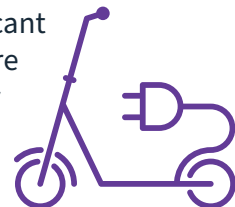
 **building.safety@citizenhousing.org.uk**

Vélos et scooters électriques



Il est important de recharger les vélos et scooters électriques en toute sécurité afin d'éviter tout risque d'incendie :

- suivez les instructions du fabricant lors de la charge et débranchez-les automatiquement lorsqu'elle est terminée
- si vous rechargez votre vélo ou scooter électrique chez vous, soyez sûr d'avoir un détecteur de fumée ou de chaleur qui fonctionne
- ne laissez pas les batteries à la charge pendant que vous dormez ou si vous n'êtes pas à la maison
- utilisez toujours le chargeur approuvé par le fabricant pour tout produit devant être rechargé. Au moindre signe d'usure ou de détérioration, veuillez acheter un chargeur de rechange original



Si vous possédez un vélo ou un scooter électrique, contactez-nous pour obtenir des conseils en matière de rangement et de recharge : **building.safety@citizenhousing.org.uk**. Il est interdit de ranger et/ou de recharger des vélos et scooters électriques dans les espaces communs des logements sociaux. Pour en savoir plus, consultez le site suivant : **www.citizenhousing.org.uk/firesafety**



En partenariat avec

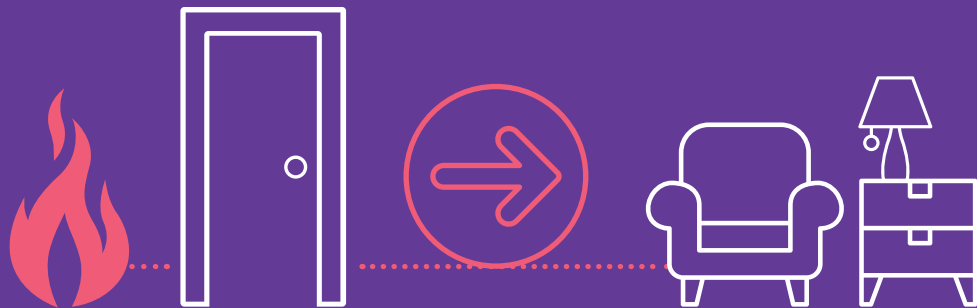


WMFS
West Midlands
Fire Service

Il est important que vous sachiez quelles mesures prendre en cas d'incendie dans votre maison ou votre immeuble.

Veillez à ce que tous les membres de votre foyer lisent ce dépliant sur les mesures à prendre en cas d'incendie.

Si un incendie se déclare dans votre immeuble mais pas dans votre appartement, vous devez **rester** dans votre appartement.

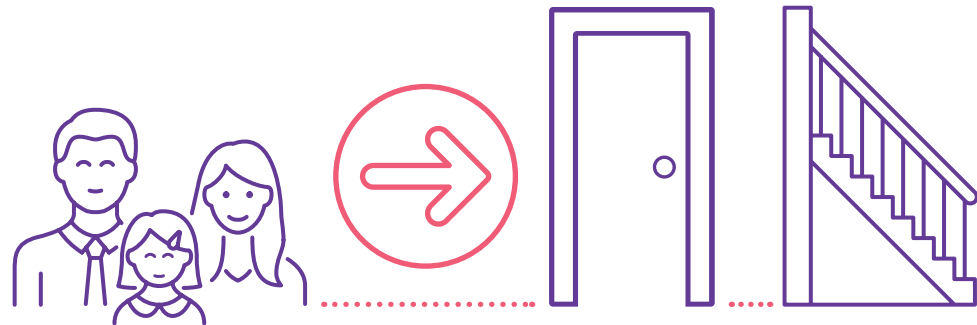


La structure de votre immeuble permet de contenir un incendie dans un appartement pendant au moins une heure. Ceci afin de donner aux pompiers suffisamment de temps pour intervenir.

Vous devriez rester dans votre appartement à moins que la chaleur ou la fumée ne vous étouffe.

Si vous remarquez un incendie dans votre bâtiment, appelez le **999** pour obtenir des conseils et vous assurer que les pompiers sont au courant.

Si un incendie se déclare dans votre appartement, assurez-vous que tout le monde sait ce qu'il faut faire ; vous devez **quitter** votre appartement.



- 1 Faites en sorte que tous les occupants de votre appartement soient au courant de l'existence d'un incendie et partent avec vous.
- 2 Fermez la porte derrière vous en partant.
- 3 Sortez du bâtiment par l'escalier.
- 4 Appelez le **999** dès que possible.



Voici quelques mesures à prendre pour assurer votre sécurité et celle de tous les occupants de votre immeuble :

- ne laissez pas vos effets personnels dans les espaces communs, y compris les couloirs
- assurez-vous que le détecteur de fumée de votre appartement fonctionne en le testant régulièrement
- soyez prudent lorsque vous utilisez des bougies, que vous fumez ou que vous cuisinez
- ne touchez pas aux portes coupe-feu et gardez-les toujours fermées
- informez-nous si, pour quelque raison que ce soit, il vous serait plus difficile d'évacuer l'immeuble, même si ce n'est que pour une courte durée
- prenez le temps de lire la politique de sécurité incendie de votre immeuble sur [citizenhousing.org.uk/firesafety](https://www.citizenhousing.org.uk/firesafety)



Utilisez ce scan pour consulter la politique d'évacuation de votre immeuble. Vous pouvez également consulter les politiques d'évacuation sur le site Web suivant : www.citizenhousing.org.uk/firesafety

Si vous ne connaissez pas la politique d'évacuation de votre bâtiment ou si vous avez besoin d'une traduction, appelez le 0300 790 6555 ou écrivez à l'adresse suivante : building.safety@citizenhousing.org.uk